

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DU JOURNAL LE PAYS. On a vu, dans nos précédents articles, que M. Killaly a refusé de signer la demande de crédits pour la construction de la prison de St-Jacques.

LE PAYS.

MONTREAL: Jeudi, 2 Octobre 1882.

Une visite à Ottawa.

La construction contre le coffre public. Le 7 mai '82 le ministre des travaux publics a émis une notice aux architectes demandant des plans pour la construction de deux édifices publics, et limitant les dépenses comme suit :

Table with 2 columns: Item, Amount. Palais législatif, \$300,000.00; Bureaux publics, 240,000.00; Maison du gouverneur, 100,000.00. Total, \$640,000.00.

Dans le mois d'août suivant, M. Keefe recommanda l'adoption des plans qu'il a exécutés depuis. Il écarta un des plans, se fondant sur ce qu'il excéderait de \$150,000 la limite assignée.

Toutes les précautions paraissent avoir été prises pour ne pas dépasser l'appropriation de \$900,000 faite par la législature, et on s'est très habilement donné l'air d'avoir pris les mesures les plus strictes pour rester dans des limites raisonnables.

Le 26 M. Ribidge avait fait un rapport constant : 1° Que le palais de justice de Montréal avait coûté \$175,000 de plus que prévu, en prenant la capacité totale de l'édifice, cette dépense était excessive.

2° Que 64 deniers par pied cube de la capacité totale d'un édifice était un prix suffisant ; 3° Que néanmoins, pour les édifices publics, on pourrait ajouter environ un denier et porter la dépense à 7 deniers le pied cube.

Le 29, M. Keefe adopta l'échelle de 6 deniers le pied cube pour l'exécution des plans qu'il recommanda d'adopter, et ajouta que cette estimation approximative est très saine.

D'après cela le palais législatif aurait dû coûter \$360,000; il va coûter au-delà de \$1,300,000.

Le 9, M. Keefe adressa des instructions aux architectes dont les plans ont été adoptés, leur recommandant certains changements destinés à réduire les dépenses au chiffre de l'appropriation.

Plus tard on verra le même M. Keefe recommander tous les changements qui ont causé les excessives dépenses que nous avons vues.

Le 19 novembre, les architectes surveillants des différents édifices acceptèrent les conditions que le gouvernement leur offre pour en surveiller la construction. Ces conditions sont, 5 pour cent sur la dépense.

Quel est le fait aujourd'hui ? Les contrats ont été donnés pour la somme de \$685,000, et les édifices ont coûté, d'après l'estimation de M. Killaly, \$2,700,000. Les extras ont donc dépassé un peu \$2,000,000.

On croit que les architectes fussent sincères dans leur prévision qu'il n'y aurait pas d'extras. S'est-ce un fait plus important que d'un gouvernement ?

Le 22 novembre, un comité de conseil exécutif recommanda d'accepter la soumission de McGreevy. Il demandait pour le palais législatif \$550,000 et pour les deux autres édifices \$270,000.

mais par une autre soumission, il offrait de faire tout l'ouvrage, c'est-à-dire les trois édifices, pour \$570,000. Cette somme était précisément celle demandée par le plus bas soumissionnaire, Charles Peters.

McGreevy avait-il deviné ce chiffre ? Certainement non ! C'est pourtant parce qu'il a connu le chiffre qu'il devait demander qu'il a donc les contrats. Quelqu'un l'en a donc informé ? Ce quelqu'un n'aurait-il pas été intéressé, par hasard, à ce que M. Greedy eût les contrats ?

D'un autre côté qui, lors un ministre, a pu avoir accès aux soumissions ? Pourquoi McGreevy a-t-il en la préférence sur Peters ? Cela ne s'expliquerait-il pas par le nom de ses associés non officiels mais qui n'en sont pas moins connus ?

Ce même comité du conseil exécutif recommanda qu'une "cédille de prix" soit préparée par McGreevy. Celui-ci répondit, le 20 novembre, qu'il a transmis la cédille.

C'est sa propre cédille, préparée par lui-même. Quand les contrats sont signés, il ne se plaint pas qu'elle soit trop basse. Il n'est pas plutôt rendu à Ottawa qu'il réclame contre. Les architectes rejettent la plus grande partie de ses objections. Néanmoins il finit par obtenir son annulation à peu près complète, et plus que cela, il fait doubler, tripler, quadrupler, quintupler même les prix qui ont été portés.

Pourquoi alors n'est-on pris la peine de passer par toute cette cérémonie de contrats, de cautions, de spécifications et de cédilles exigées et filées d'avance ?

Le pays se sent-il moins poli, aujourd'hui, avec tous ces détours ?

subdivision de l'ouvrage. Mais on avait beaucoup d'amis à pourvoir. Des gens pleins de zèle étaient jaloux de voir McGreevy toucher un aussi énorme gâteau.

Sa lettre est évidemment une réponse à quelqu'un à propos de cela. Le gouvernement publie la réponse de McGreevy, mais quant à la demande qui a motivé cette réponse, on ne juge pas à propos de la publier.

Le 2 décembre, on conseille au gouverneur de consentir à ce que Jones Haycock et Cie., aient leur part du gâteau.

Le gouverneur reçoit un avis assez important. Dans son témoignage devant le comité du conseil législatif, M. Killaly établit ce qui suit :

Avant que les contrats ne fussent signés, il fut un jour prié par Sir Edmund Head d'examiner les plans des édifices (ceux mêmes qui ont été adoptés) et de lui dire ce qu'il en pensait. Cela avait lieu en présence de M. Vankoughnet.

M. Killaly approuve les plans mais prévient le gouvernement que leur exécution coûtera trois fois le montant de l'appropriation.

Quant à l'opinion de M. Killaly sur le coût probable des édifices, on elle valait quelque chose ou elle ne valait rien. Si elle valait quelque chose, pourquoi a-t-on persisté à donner des contrats pour un cinquième de la somme qu'il jugeait nécessaire ?

M. Killaly serait-il incompetent, ce n'est pas à ceux qui l'ont employé qu'il appartient d'arguer de son incompetence. Or, le fait qu'on l'a employé, en novembre dernier, pour préparer un rapport de la plus haute importance, s'il ne prouve pas absolument qu'on le croyait capable et honnête, prouve au moins qu'on s'estigué à le dire.

Avait donc un employé du gouvernement, déclaré par lui honnête, habile et désintéressé, qui l'avertit qu'on ne peut exécuter les plans qu'on lui soumet pour moins de cinq fois la somme que l'on porte subséquemment aux contrats ?

Peut-on raisonnablement soutenir aujourd'hui que les ministres qui signaient de pareils contrats, malgré l'avis de leur propre ingénieur, n'avaient aucun soupçon du coût probable des édifices ?

Cet avertissement donné par M. Killaly ne prouve-t-il pas à l'évidence que l'on marchait les yeux par terre ouverts, et que le gouvernement lui-même était partie à la conspiration qui se tramait ?

Le ministre peut-il plaider cause d'ignorance quand un de ses membres aussi recevait cet avertissement ?

Malgré tout, on donne les contrats pour \$685,000. Avant qu'ils ne fussent signés, un employé du gouvernement prévient ses supérieurs que ces contrats sont dressés d'une manière si peu explicite, si peu précise, qu'ils ouvrent la porte à des extras sans fin.

On lui dit de vouloir bien se mêler de ce qui le regarde ! Comment veut-on que les employés d'un gouvernement soient zélés et honnêtes quand ils se voient traités ainsi pour avoir fait leur devoir ?

On a donc laissé la porte ouverte aux extras et comme ils ont dépassé de quatre fois son montant la somme portée aux contrats, on comprend pourquoi on a dit à cet employé de se mêler de ses affaires. Les extras n'étaient raisonnablement que l'affaire de ceux qui les préparaient.

Non seulement on a ouvert la porte aux extras, mais on a accepté comme extras des ouvrages que les contrats et les spécifications mettaient à la charge des contracteurs.

A la page 34 du livre bleu, on voit que le contracteur du palais législatif s'engageait à faire et compléter toutes les excavations nécessaires à la construction de l'édifice ; et à la page 43, on se trouve la spécification, cet engagement du contracteur est expliqué comme suit :

"A faire disparaître toutes vieilles constructions ou autres ouvrages à creuser le sol et le roc de la manière qui sera jugée nécessaire pour le subsaïement, les fondations et autres murs, les caves, les conduits d'air, les égouts, les planchers des caves, et pour tous autres ouvrages qui exigent des excavations."

Est-ce assez explicite ! Eh bien, les dix-neuf vingtièmes des excavations ont été chargés comme extras au gouvernement, et acceptés comme extras !

Quelles raisons M. Killaly donne-t-il pour avoir alloué aux contracteurs des prix aussi extravagants que ceux que nous avons cités, se montant à deux, trois et quatre fois la valeur réelle des ouvrages exécutés ?

Aucun pouvoir, dit-il dans son rapport, n'est donné à l'Administration, par les contrats, de suspendre les travaux. Une clause a été ajoutée à l'acte qui a autorisé les contrats et qui a introduit dans les contrats des clauses relatives à l'acceptation de crédits.

On ne peut nier que la suspension absolue des travaux ne fut émise dans le cas de graves dommages aux contracteurs. On ne fait sans doute pas de maçonnerie en hiver, mais l'un autre côté c'est l'hiver la plus favorable au transport des matériaux ; les gages des hommes qui y préparent les travaux de charpente et de maçonnerie sont moins élevés, et les contrats leur trouvant une autre source de dommages graves dans la dispersion des ouvriers de première classe qu'ils avaient fait venir de très grand nombre (certains y ont été tués), les dépenses d'Administration d'Allemagne, des Etats-Unis et d'autres pays.

Le 21 novembre, un comité de conseil exécutif recommanda d'accepter la soumission de McGreevy. Il demandait pour le palais législatif \$550,000 et pour les deux autres édifices \$270,000.

Par les lettres publiées aux pages 395 et 397 du livre bleu les contracteurs acceptent cet arrangement. On a vu, dans nos précédents articles, que M. Killaly a refusé de signer la demande de crédits pour la construction de la prison de St-Jacques.

10° Il accorde peut-être \$15,000 de trop sur les murs de moins de deux pieds qu'il toise comme ayant deux pieds ; (nous disons peut-être, parce que pour cet item, nous n'avions pas de données sûres. Nous croyons néanmoins être resté bien en deça de la vérité.)

Voilà donc d'énormes ouvrages inutilitaires, acceptés comme utiles ; des ouvrages défectueux acceptés comme bons ; et environ \$500,000 de trop alloués sur certains items, (et nous n'avons certes pas tout inclus dans le tableau que nous venons de faire) et tout cela pour quoi ?

POUR EMPÊCHER LES CONTRACTEURS DE RECLAMER DES DOMMAGES ! Mais n'est-il pas évident que le procès le plus désastreux ne pouvait finir ainsi ?

Est-il probable que, devant une cour de justice, toutes les demandes des contracteurs, quelques-unes qu'elles fussent, eussent été accordées ?

Y a-t-il présomption d'impartialité quand M. Killaly fait toujours baisser le plateau de la balance du côté des contracteurs et jamais du côté de la province ?

Voilà ce qui nous fait croire, en toute sincérité, qu'il y a eu conspiration contre le coffre public ; et que les conspirateurs étaient les ministres tout autant que les employés et les contracteurs ; invariablement les contracteurs ont gagné de cause, même quand ils demandent trois fois la valeur de leurs ouvrages, invariablement c'est la province qui est condamnée par l'office même du gouvernement !

Il nous semble que devant une cour de justice, on ne peut pas dire que la province ait été en tort, car elle a été forcée de payer la toise de maçonnerie brute que 7, 8 ou 9 parties au plus, et non 20 et davantage. Il y a des murs en pierre bouchardée qui ont coûté \$62 la toise. Au moins c'est là le prix accordé par M. Killaly. Aucune cour de justice n'eût accordé cela !

Nous savons qu'il y a eu dire maintenant que le gouvernement tombé n'eût peut-être pas sanctionné le rapport de M. Killaly.

Nous demanderons en réponse si M. Killaly a reçu l'ordre d'un reproche pour avoir alloué des prix aussi extravagants que ceux que nous avons cités ? Il est facile de dire, quand on est tombé : "Oh, nous n'aurions pas fait telle chose." Mais qu'on nous cite donc un seul exemple de refus, de la part du gouvernement tombé, de sanctionner le rapport de ses employés, même quand ils réclament trois fois le montant de leurs ouvrages !

Pour convaincre le public que le gouvernement qui a choisi M. Killaly n'était pas désavoué, il faut au moins prouver que le gouvernement, depuis ce mois de novembre, (le rapport est daté du 12) jusqu'au mois de mai, où les documents ont été soumis aux Chambres, a fait quelque démarche dans ce sens. Nous disons sans hésiter, et nous défions la contradiction appuyée sur des documents, que pas un mot de blâme n'a été adressé à M. Killaly, pour avoir de sa propre autorité, fait présent de plus d'un demi-million aux contracteurs. Si un document existe pour prouver le contraire qu'on le montre ; mais qu'on ait au moins la décence de ne pas venir faire de dénégation ou d'affirmation générale.

Quand on a laissé voler à ce point un vais, on devrait sentir que sa parole ne vaut pas mieux devant le public que sa conscience devant un autre tribunal.

Société d'agriculture du comté d'Hochelega. L'exposition annuelle de cette société s'est tenue avant-hier sur le vaste terrain situé sur les rues Sherbrooke et St-Urbain. Le nombre des spectateurs a été considérable, et l'exposition le méritait sous tous rapports. C'est la meilleure, de ce comté, que nous ayons encore vue.

Les bêtes à corne étaient en grand nombre et offraient de superbes échantillons des diverses races les plus appréciées dans le pays.

Les cochons étaient magnifiques de cette beauté laide qui est le caractère de l'espèce. On sait qu'un échantillon de cette espèce est si rare qu'il est généralement regardé comme un objet de curiosité. On en a vu un qui était d'une taille et d'une couleur qui n'ont pas d'équivalent dans le comté.

Il y avait peu de moutons ; mais quelques individus étaient particulièrement remarquables pour la finesse et la longueur de leur toison.

Nous avons été profondément surpris d'apprendre, de la part de nos exposants, que l'élevage des moutons était devenu singulièrement précieuse et difficile à cause de leur destruction par les chiens.

Mais c'est surtout l'espèce chevaline qui a eu les honneurs de la journée. Plus de cent chevaux de diverses races se disputaient les regards des amateurs, et témoignaient hautement du progrès considérable qu'a fait parmi nous cette importante branche de l'industrie rurale. La race de chevaux canadiens s'élevait au même degré que les races importées.

Nous avons surtout remarqué l'admirable cheval exposé par M. Logan, et plusieurs paires de chevaux de traits de première classe.

Les légumes destinés à la nourriture du bétail étaient magnifiques, surtout les betteraves et les navets.

Nous avons vu des échantillons de bœuf, et de fromage qui ne se cèdent en rien aux meilleurs produits américains.

Les grains ne nous ont pas paru avoir le même degré d'excellence que le reste.

Cette exposition a été de tout point satisfaisante. Les toiles, fanelles, et draps du pays nous ont paru d'une qualité très supérieure.

Nous avons surtout remarqué avec bonheur que les exposants canadiens ont lutté sans désavantage avec ceux des autres origines. Leurs animaux et leurs produits n'étaient en rien inférieurs, différence des espèces à part, à ceux de leurs rivaux.

reproduit avec jubilation par le Journal de Québec de samedi, ne reflète en aucune manière les sentiments de l'hon. M. Scotte, pas plus que ceux d'aucun des autres membres du cabinet. Cet article mal inspiré, et pour lequel on ne peut trouver de palliatif que dans l'excessive inexpérience, pour ne pas nous servir d'un mot plus sévère et mieux mérité, de son auteur, peut bien faire le compte du Journal, condamné à ramasser dans la rue et partout ce qu'il peut trouver à jeter de romans injurieux à la face du ministère, tout en lui faisant hypocritement le cour dans sa feuille, on ailleurs, quand il peut trouver l'occasion d'être obsequieux à la soudaine ; mais pour les gens sensés et honnêtes, il aura d'autre effet que de faire regretter que la presse soit confiée parfois à des mains si jeunes et si maladroites tout-à-fait.

C'est encore cette même feuille qui s'attaque à l'hon. M. Dessulles, juste au moment où celui-ci vient d'accomplir, à Ottawa, un travail qui, à lui seul, pourrait lui faire bien mériter du pays, si c'était le seul titre qu'il eût acquis à sa reconnaissance.

Nous saisissons l'occasion de le dire, le précieux et important travail de M. Dessulles est une œuvre qui fait honneur à son intelligence cultivée qu'il a spontanément de son patriotisme. Le pays ainsi en recueillera les fruits, et, parmi ses récompenses, l'auteur ne doit pas compter pour rien l'honneur d'avoir mérité et encouru la totale désapprobation de M. Cauchon, manifestée dans le Journal de Québec au sujet de son travail.

Quant au Courrier de St-Hyacinthe, nous ne savons au nom de qui il parle et quel parti il représente ; mais ceux qui parmi ses lecteurs se trouvent être les amis de la cause libérale ne peuvent se sentir humiliés de ces incartades sans nom qui désolent le rôle et la valeur du journalisme en ce pays. Cela est d'autant plus déplorable qu'on cherche à donner à ces articles, auprès des lecteurs qui ne sont pas assez dans les secrets de leur production, une autorité dont ils sont totalement dénués.

Nous devions cette explication à la vérité, et nous sommes autorisés de la donner au nom de l'hon. M. Scotte qui tout le premier ne peut se rendre compte de ce qui se passe en ce qui concerne le journalisme en ce pays.

Le correspondant de New-York du Times pense que l'Europe n'a pas à craindre que le Nord s'insurge jamais pour repousser une intervention étrangère. Son courage est à bout ; sa patrie est perdue.

La France assure que la majorité du cabinet Juárez a décidé d'offrir des termes de capitulation au général Forey ; ce sera la reddition de Mexico et de Puebla aux Français.

Les districts de France où l'on manufacture le coton souffrent affreusement. Le correspondant de Mulhouse dépasse celle du Lancashire.

Le médecin anglais envoyé à Garibaldi a bonne opinion de sa blessure. D'après lui, la balle n'est jamais entrée, mais a brisé l'os de la cheville. Du reste, la blessure suppure et va bien.

Un régiment en garnison à Braga, en Portugal, a fait feu sur ses officiers et tué son major. Il a fallu d'autres régiments pour rétablir la tranquillité. Les meneurs ont fui.

On s'occupe toujours en Angleterre, des moyens de remplacer le coton américain. Le coton n'a pas varié. Les farines, à Liverpool, ont une tendance à la baisse. Le bled a baissé de 2d. A Londres, le 20, les consolidés ferment à 93 1/2 et 93 5/8 au comptant. La bourse de Paris, le même jour, à 96 fr. 20 c. en hausse.

Le Zentonia est arrivé à Southampton, le 19, et le Persia est entré à Queenstown le 20.

Le général comte de Staketburg, envoyé extraordinaire de Russie ; est arrivé avec sa suite.—Havas-Bullier.

La cour de cassation à Naples a décidé, par des motifs de sûreté publique, que le procès de Garibaldi ne devait pas avoir lieu devant une cour d'assises des Calabres. La cour de cassation de Milan a été chargée de déléguer un autre cours.

L'état de Garibaldi s'est un peu aggravé. L'Italie militaire publie un rapport du colonel Santa-Rosa qui constate la fausseté des assertions des feuilles radicales relativement aux prétendus mauvais traitements dont Garibaldi et ses compagnons prisonniers auraient été l'objet au fort de Virignano.

Les autorités de Naples et de Sicile continuent, pendant l'état de siège, à purger le pays des carbonaris.

Les carabinieri pontificaux ont enlevé un drapeau italien arboré par les ouvriers du chemin de fer sur la frontière romaine. Le commandant de Caprano a demandé satisfaction aux autorités pontificales. Le général de Montebello a fait rendre le drapeau.

Les lettres de Naples, du 13, annoncent l'arrestation d'un curé coupable d'avoir refusé les derniers sacrements à feu Mgr Caputo.

On écrit de Rome que le prince Volkonski, ex-ambassadeur de Russie près de François II, devait partir la semaine prochaine pour aller occuper son nouveau poste d'ambassadeur à Madrid. Le marquis de Lavalette reste à Rome pour recevoir Mgr Billiet, cardinal archevêque de Chambéry, qui vient à Rome pour la solennité du chapeau. Le marquis de Lavalette partira ensuite en congé.

10° Il accorde peut-être \$15,000 de trop sur les murs de moins de deux pieds qu'il toise comme ayant deux pieds ; (nous disons peut-être, parce que pour cet item, nous n'avions pas de données sûres. Nous croyons néanmoins être resté bien en deça de la vérité.)

Voilà donc d'énormes ouvrages inutilitaires, acceptés comme utiles ; des ouvrages défectueux acceptés comme bons ; et environ \$500,000 de trop alloués sur certains items, (et nous n'avons certes pas tout inclus dans le tableau que nous venons de faire) et tout cela pour quoi ?

POUR EMPÊCHER LES CONTRACTEURS DE RECLAMER DES DOMMAGES ! Mais n'est-il pas évident que le procès le plus désastreux ne pouvait finir ainsi ?

Est-il probable que, devant une cour de justice, toutes les demandes des contracteurs, quelques-unes qu'elles fussent, eussent été accordées ?

Y a-t-il présomption d'impartialité quand M. Killaly fait toujours baisser le plateau de la balance du côté des contracteurs et jamais du côté de la province ?

Voilà ce qui nous fait croire, en toute sincérité, qu'il y a eu conspiration contre le coffre public ; et que les conspirateurs étaient les ministres tout autant que les employés et les contracteurs ; invariablement les contracteurs ont gagné de cause, même quand ils demandent trois fois la valeur de leurs ouvrages, invariablement c'est la province qui est condamnée par l'office même du gouvernement !

Il nous semble que devant une cour de justice, on ne peut pas dire que la province ait été en tort, car elle a été forcée de payer la toise de maçonnerie brute que 7, 8 ou 9 parties au plus, et non 20 et davantage. Il y a des murs en pierre bouchardée qui ont coûté \$62 la toise. Au moins c'est là le prix accordé par M. Killaly. Aucune cour de justice n'eût accordé cela !

Nous savons qu'il y a eu dire maintenant que le gouvernement tombé n'eût peut-être pas sanctionné le rapport de M. Killaly.

Nous demanderons en réponse si M. Killaly a reçu l'ordre d'un reproche pour avoir alloué des prix aussi extravagants que ceux que nous avons cités ? Il est facile de dire, quand on est tombé : "Oh, nous n'aurions pas fait telle chose." Mais qu'on nous cite donc un seul exemple de refus, de la part du gouvernement tombé, de sanctionner le rapport de ses employés, même quand ils réclament trois fois le montant de leurs ouvrages !

Pour convaincre le public que le gouvernement qui a choisi M. Killaly n'était pas désavoué, il faut au moins prouver que le gouvernement, depuis ce mois de novembre, (le rapport est daté du 12) jusqu'au mois de mai, où les documents ont été soumis aux Chambres, a fait quelque démarche dans ce sens. Nous disons sans hésiter, et nous défions la contradiction appuyée sur des documents, que pas un mot de blâme n'a été adressé à M. Killaly, pour avoir de sa propre autorité, fait présent de plus d'un demi-million aux contracteurs. Si un document existe pour prouver le contraire qu'on le montre ; mais qu'on ait au moins la décence de ne pas venir faire de dénégation ou d'affirmation générale.

Quand on a laissé voler à ce point un vais, on devrait sentir que sa parole ne vaut pas mieux devant le public que sa conscience devant un autre tribunal.

Société d'agriculture du comté d'Hochelega. L'exposition annuelle de cette société s'est tenue avant-hier sur le vaste terrain situé sur les rues Sherbrooke et St-Urbain. Le nombre des spectateurs a été considérable, et l'exposition le méritait sous tous rapports. C'est la meilleure, de ce comté, que nous ayons encore vue.

Les bêtes à corne étaient en grand nombre et offraient de superbes échantillons des diverses races les plus appréciées dans le pays.

Les cochons étaient magnifiques de cette beauté laide qui est le caractère de l'espèce. On sait qu'un échantillon de cette espèce est si rare qu'il est généralement regardé comme un objet de curiosité. On en a vu un qui était d'une taille et d'une couleur qui n'ont pas d'équivalent dans le comté.

Il y avait peu de moutons ; mais quelques individus étaient particulièrement remarquables pour la finesse et la longueur de leur toison.

Nous avons été profondément surpris d'apprendre, de la part de nos exposants, que l'élevage des moutons était devenu singulièrement précieuse et difficile à cause de leur destruction par les chiens.

Mais c'est surtout l'espèce chevaline qui a eu les honneurs de la journée. Plus de cent chevaux de diverses races se disputaient les regards des amateurs, et témoignaient hautement du progrès considérable qu'a fait parmi nous cette importante branche de l'industrie rurale. La race de chevaux canadiens s'élevait au même degré que les races importées.

Nous avons surtout remarqué l'admirable cheval exposé par M. Logan, et plusieurs paires de chevaux de traits de première classe.

Les légumes destinés à la nourriture du bétail étaient magnifiques, surtout les betteraves et les navets.

Nous avons vu des échantillons de bœuf, et de fromage qui ne se cèdent en rien aux meilleurs produits américains.

Les grains ne nous ont pas paru avoir le même degré d'excellence que le reste.

Cette exposition a été de tout point satisfaisante. Les toiles, fanelles, et draps du pays nous ont paru d'une qualité très supérieure.

Nous avons surtout remarqué avec bonheur que les exposants canadiens ont lutté sans désavantage avec ceux des autres origines. Leurs animaux et leurs produits n'étaient en rien inférieurs, différence des espèces à part, à ceux de leurs rivaux.

reproduit avec jubilation par le Journal de Québec de samedi, ne reflète en aucune manière les sentiments de l'hon. M. Scotte, pas plus que ceux d'aucun des autres membres du cabinet. Cet article mal inspiré, et pour lequel on ne peut trouver de palliatif que dans l'excessive inexpérience, pour ne pas nous servir d'un mot plus sévère et mieux mérité, de son auteur, peut bien faire le compte du Journal, condamné à ramasser dans la rue et partout ce qu'il peut trouver à jeter de romans injurieux à la face du ministère, tout en lui faisant hypocritement le cour dans sa feuille, on ailleurs, quand il peut trouver l'occasion d'être obsequieux à la soudaine ; mais pour les gens sensés et honnêtes, il aura d'autre effet que de faire regretter que la presse soit confiée parfois à des mains si jeunes et si maladroites tout-à-fait.

C'est encore cette même feuille qui s'attaque à l'hon. M. Dessulles, juste au moment où celui-ci vient d'accomplir, à Ottawa, un travail qui, à lui seul, pourrait lui faire bien mériter du pays, si c'était le seul titre qu'il eût acquis à sa reconnaissance.

Nous saisissons l'occasion de le dire, le précieux et important travail de M. Dessulles est une œuvre qui fait honneur à son intelligence cultivée qu'il a spontanément de son patriotisme. Le pays ainsi en recueillera les fruits, et, parmi ses récompenses, l'auteur ne doit pas compter pour rien l'honneur d'avoir mérité et encouru la totale désapprobation de M. Cauchon, manifestée dans le Journal de Québec au sujet de son travail.

Quant au Courrier de St-Hyacinthe, nous ne savons au nom de qui il parle et quel parti il représente ; mais ceux qui parmi ses lecteurs se trouvent être les amis de la cause libérale ne peuvent se sentir humiliés de ces incartades sans nom qui désolent le rôle et la valeur du journalisme en ce pays. Cela est d'autant plus déplorable qu'on cherche à donner à ces articles, auprès des lecteurs qui ne sont pas assez dans les secrets de leur production, une autorité dont ils sont totalement dénués.

Nous devions cette explication à la vérité, et nous sommes autorisés de la donner au nom de l'hon. M. Scotte qui tout le premier ne peut se rendre compte de ce qui se passe en ce qui concerne le journalisme en ce pays.

Le correspondant de New-York du Times pense que l'Europe n'a pas à craindre que le Nord s'insurge jamais pour repousser une intervention étrangère. Son courage est à bout ; sa patrie est perdue.

La France assure que la majorité du cabinet Juárez a décidé d'offrir des termes de capitulation au général Forey ; ce sera la reddition de Mexico et de Puebla aux Français.

Les districts de France où l'on manufacture le coton souffrent affreusement. Le correspondant de Mulhouse dépasse celle du Lancashire.

Le médecin anglais envoyé à Garibaldi a bonne opinion de sa blessure. D'après lui, la balle n'est jamais entrée, mais a brisé l'os de la cheville. Du reste, la blessure suppure et va bien.

Un régiment en garnison à Braga, en Portugal, a fait feu sur ses officiers et tué son major. Il a fallu d'autres régiments pour rétablir la tranquillité. Les meneurs ont fui.

On s'occupe toujours en Angleterre, des moyens de remplacer le coton américain. Le coton n'a pas varié. Les farines, à Liverpool, ont une tendance à la baisse. Le bled a baissé de 2d. A Londres, le 20, les consolidés ferment à 93 1/2 et 93 5/8 au comptant. La bourse de Paris, le même jour, à 96 fr. 20 c. en hausse.

Le Zentonia est arrivé à Southampton, le 19, et le Persia est entré à Queenstown le 20.

Le général comte de Staketburg, envoyé extraordinaire de Russie ; est arrivé avec sa suite.—Havas-Bullier.

La cour de cassation à Naples a décidé, par des motifs de sûreté publique, que le procès de Garibaldi ne devait pas avoir lieu devant une cour d'assises des Calabres. La cour de cassation de Milan a été chargée de déléguer un autre cours.

L'état de Garibaldi s'est un peu aggravé. L'Italie militaire publie un rapport du colonel Santa-Rosa qui constate la fausseté des assertions des feuilles radicales relativement aux prétendus mauvais traitements dont Garibaldi et ses compagnons prisonniers auraient été l'objet au fort de Virignano.

Les autorités de Naples et de Sicile continuent, pendant l'état de siège, à purger le pays des carbonaris.

Les carabinieri pontificaux ont enlevé un drapeau italien arboré par les ouvriers du chemin de fer sur la frontière romaine. Le commandant de Caprano a demandé satisfaction aux autorités pontificales. Le général de Montebello a fait rendre le drapeau.

Les lettres de Naples, du 13, annoncent l'arrestation d'un curé coupable d'avoir refusé les derniers sacrements à feu Mgr Caputo.

On écrit de Rome que le prince Volkonski, ex-ambassadeur de Russie près de François II, devait partir la semaine prochaine pour aller occuper son nouveau poste d'ambassadeur à Madrid. Le marquis de Lavalette reste à Rome pour recevoir Mgr Billiet, cardinal archevêque de Chambéry, qui vient à Rome pour la solennité du chapeau. Le marquis de Lavalette partira ensuite en congé.

TRIBUNAUX.

Cour Criminelle.

Présents : Les Honorables Juges CHS. MONDELEY et A. BERTHELOT. Audience du 30 septembre 1882.

MEDECINE

A CEUX QUI PENSENT ET A CEUX QUI NE PENSENT PAS.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

MEDECINE



PILULES DE JUDSON

COMPOSEES

D'HERBES DES MONTAGNES.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

Il n'y a que deux manières de mourir, l'une par la peste et l'autre par la faim. Le premier est le plus prompt, le second est le plus douloureux.

ASSURANCES

"HARTFORD" COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU.

HARTFORD, Conn. Incorporée en 1810. - Charte perpétuelle.

ACTIF..... \$952,158.55. Des POLICES sont données, au nom de cette Compagnie, par le Sousigné, à des termes aussi favorables que la nature des Risques et la sécurité réelle des Assurés, et toutes les pertes sont équitablement payées sur les Fonds de Montréal.

"HOME," COMPAGNIE D'ASSURANCE DE NEW-YORK.

OFFICES: -112 et 114, Broadway. Actif, le 1er Janvier 1861. 1,521,268.08

Des POLICES sont données, au nom de cette Compagnie, par le Sousigné, à des termes aussi favorables que la nature des Risques et la sécurité réelle des Assurés, et toutes les pertes sont équitablement payées sur les Fonds de Montréal.

"AETNA" COMPAGNIE D'ASSURANCE DE HARTFORD, Conn.

ACTIF, le 1er JUILLET 1862. Valeur courante. \$552,464.00

Des POLICES sont données, au nom de cette Compagnie, par le Sousigné, à des termes aussi favorables que la nature des Risques et la sécurité réelle des Assurés, et toutes les pertes sont équitablement payées sur les Fonds de Montréal.

PHARMACIE SAVAGES GERMAN BAKING POWDER.

Exposition Universelle de 1855 A PARIS. Médaille de 1ère Classe.

LA Graine de Treffle Rouge

Successes, LYMAN, CLARE et Cie., 226 Rue St-Paul, 40

GRAINE DE TREFFLE ROUGE DU CANADA OUEST

Blanc de, LYMAN, CLARE et Cie., 226 Rue St-Paul, 40

LAURENT et LA FORCE

Qu'ils ont transporté leur MAGASIN DE PIANOS ET D'Harmoniums AU NO. 131, RUE NOTRE-DAME

PUBLICITÉ

Magasin de Pianos et D'Harmoniums

PIANOS

CELEBRÉS MANUFACTURÉS

Robert Nims, New-York; Schultz et Ludloff, New-York; Laurent et Laforce, Montréal; J. P. Craig, Montréal; Marchall, James et Traver, Albany.

CELEBRÉS MANUFACTURÉS

Robert Nims, New-York; Schultz et Ludloff, New-York; Laurent et Laforce, Montréal; J. P. Craig, Montréal; Marchall, James et Traver, Albany.

PIANOS

CELEBRÉS MANUFACTURÉS

Robert Nims, New-York; Schultz et Ludloff, New-York; Laurent et Laforce, Montréal; J. P. Craig, Montréal; Marchall, James et Traver, Albany.

Robert Nims, New-York; Schultz et Ludloff, New-York; Laurent et Laforce, Montréal; J. P. Craig, Montréal; Marchall, James et Traver, Albany.

ASSURANCES

COMPAGNIE D'ASSURANCE INTERNATIONALE SUR LA VIE.

142 Strand, London

LE BUREAU DE DIRECTION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE INTERNATIONALE SUR LA VIE que les Messieurs suivants ont constitués comme Directeurs Locaux: Local: 100-110 de la Société à Montréal pour la Province du Canada: -

Bureau Local de Direction: BENJAMIN HOLMES, écrivain, président. THEODORE HART, écrivain, W. SACHE, écrivain.

Banquiers: Banque Moisson. Références Médicales à Montréal: W. SUTHERLAND, écrivain, M.D. J. H. PELTIER, écrivain, M.D.

Agent général: ALEXANDER MOLSON, ECR. Bureau central en Canada: No. 68, rue St-François-Xavier, Montréal.

La Société ci-dessus a été fondée depuis environ un quart de siècle. Elle est incorporée par des Actes du Parlement et a obtenu le privilège exclusif de l'assurance sur la vie en toute compagnie Mutuelle, les détenteurs de Polices n'en courrant aucune responsabilité malgré que les deux tiers des profits leur sont alloués tous les cinq ans.

Son Capital est de \$2,500,000, réparties en 25,000 parts de \$100 chaque, dont 19,719 parts représentant \$1,971,900 ont été prises. Sur ces parts un dépôt de \$20 par chaque part est payé et s'élève à \$394,380.

Ce qui laisse dans les mains des propriétaires..... \$1,577,320 Sommes accumulées en sus..... 674,845 Fonds total garanti, en sus des revenus, excédant \$2,000,000 par année, 2,646,740

Le système de répartition de l'INTER-NATIONALE offre des avantages qui ne se rencontrent dans aucune autre société: 1. L'Assuré ne peut payer seulement que la moitié des primes pour qu'il paye l'intégralité sur la balance, durant tout le temps que sa Police sera en force.

2. Si l'Assuré paie les primes en entier, il peut en aucun temps suspendre la moitié de tout ce qu'il a payé antérieurement, sans pour cela affecter en aucune manière sa police.

3. On s'il lui arrivait de vouloir se désister de sa Police, une moitié des primes annuelles payées lui sera renvoyée pour l'achat de sa Police.

4. La Société a toujours réglé les réclamations d'une manière prompte et libérale, et elle a déjà payé au-delà de \$2,000,000.

5. Montréal est élu pour l'année 1862, par la Société, pour la Province Britannique de l'Amérique du Nord, où elle a fait un montant d'affaires énormes; et les Directeurs à Montréal ont été autorisés à prêter des sommes sur des propriétés foncières, remboursables par versements, ou autrement dans trois ans.

J. B. M. Chipman, écrivain, notre ci-devant respectable agent, ayant réglé la charge, ALEX. MOLSON, écrivain, a été choisi comme son successeur, et le Bureau Central pour le Canada a été transféré de la Bourse, au No. 68, rue St-François-Xavier, Montréal, où l'on devra à l'avenir renvoyer toutes les lettres.

Pour le Bureau des Directeurs: EDMOND SHEPPARD SYMES, Président de la Société, 1er mars. SOCIÉTÉ D'ASSURANCE INTERNATIONALE SUR LA VIE, DE LONDRES.

Agence générale de Montréal, Rue St-François-Xavier, Février 1862.

LES PERSONNES DONT LA VIE EST ASSURÉE à cette Société, sont libérées de faire partie de tout corps de Milice ou Volontaires, et de payer aucune contribution, sans préjudice d'un premium extra et sans forfeiture de la police.

ALEXANDER MOLSON, Agent général, fin-30 27 mars.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DE LA CITE DE MONTREAL.

UN BON CHOIX DE THE VERT DE 4 à 5 lb. THE NOIR de 3 à 6 lb à 4 et 6 lb. THE MELE supérieure de 3 à 6 lb à 4 et 6 lb. Véritable MOCCA, par à 2 lb. JAVA la 6 lb et CBEE de la JAMAIQUE à 3 lb.

Moult tous les jours dans notre établissement. - AUSSI - VENANT D'ETRE REÇU, un choix assorti de FROMAGE ANGLAIS, JAMBONS, EPICERIES, tel que: Armes de la Reine, Amaran, Fromage de Parme, etc. Epaves Femmes, Jambons de West-Phalie, etc. etc.

BRUNEAU et DUPRESNE, Epiceries des Familles, 152, rue Notre-Dame. 12 août

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE CONTRE LE FEU ET POUR LA Marine à l'Interieur INCORPORÉE EN 1849. CAPITAL SOUSCRIT..... \$1,743,520.

PRESIDENT Hon. J. H. Cameron, M.P.P. VICE-PRESIDENT J. S. Howard, écrivain. BUREAU LOCAL: DAMAS MASSON, écrivain, WM. SACHE, écrivain, Coisier Banque Moisson.

ASSURANCES

ASSURANCE UNITY CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE, DE LONDRES.

Avec lequel est amalgamé le Bureau de PE QUITABLE. CAPITAL £2,000,000 sterling. Fonds déposés en Canada \$50,000.

BRANCHE DU CANADA: Bureau, No. 11, Grande rue St-Jacques. Directeurs du Département du Feu: J. FROTHINGHAM, écrivain, B. HOLMES, écrivain, A. LAROCQUE, écrivain, W. LUUN, écrivain, J. TORRANCE, écrivain.

TOUTES SORTES D'AFFAIRES DE L'ASSURANCE SUR LA VIE ET CONTRE LE FEU sont faites aux termes les plus modérés, le Capital étant très élevé et offrant une grande sûreté aux tenanciers de Police. C. A. BRADY, W. P. REYNOLDS, Assés-Agents. Directeur en Amérique 30 août 1862. aa-84.



COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE DE LIVERPOOL ET LONDRES.

Capital - £2,000,000 et un Grand Fonds de Réserve. Le Grand Capital et la conduite judicieuse de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés.

Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts. DEPARTEMENT DE LA VIE. Les avantages suivants, en vertu d'un grand nombre d'autres, sont offerts par cette compagnie aux personnes qui se proposent d'assurer leur vie: Parfaite sûreté pour l'accomplissement des engagements envers les porteurs de Polices.

Taux de Primes favorables. Une grande réputation de prudence et de jugement, et la plus libérale considération de toute question liée aux intérêts des assurés.

Les primes de grâce accordées pour le paiement des primes de renouvellement, et pas de retrait de police pour erreur non intentionnelle. Polices échues pour non paiement de primes peuvent être renouvelées dans les trois mois après la prime, et une amende de dix centimes par cent, en produisant des preuves satisfaisantes du bon état de la santé de l'assuré.

Participation des profits par les assurés, se montant aux deux tiers du montant net. Grands Bonus déclarés en 1855, se montant à 82 par cent par année sur la somme assurée, faisant, sur les âges de vingt à quarante ans, 80 par cent sur la prime. La prochaine division des profits est 1860.

Etampes et Polices données gratuitement. Tous les frais de Médécins payés par la Compagnie. Référence Médicale: - W. E. SCOTT, M.D. H. L. ROUTH, Agent.

Le sousigné a l'honneur d'informer le public que l'assurance sur la vie est assurée par la Compagnie de la Vie, au No. 15 rue de la Commune, vis-à-vis les Quais, chez H. L. ROUTH, écrivain, agent. J. LEANDRE BRADY, Assistant-Gérant, Département Français, aa-82 31 mars.

AVIS. SUCCESSION BIRON.

AVIS EST DONNE QUE LES SOUS-SIGNÉS, en leur qualité de seuls héritiers de feu Edouard Biron, en son vivant marchand-épicerie, de Montréal, continueront pendant un certain temps les affaires de son commerce, et qu'ils ont nommé M. Joseph Cyrille Cholette, leur commis et procureur, pour acheter, vendre et collecter, et pour liquider les affaires de la succession.

En conséquence, tous ceux qui doivent à la succession sont requis de venir régler immédiatement avec lui et de payer; et tous ceux qui ont des comptes ou réclamations sont priés de les présenter, sans délai, au magasin de la succession, qui se trouve aux rues McGill et St-JOSEPH, Montréal.

J. Bie BIRON SAML. BIRON, jno-76 19 juillet.

A DRESSES

F. X. MONTMARQUET, BOULANGER, NO. 154, RUE DES ALLEMANDS, MONTREAL.

Pain blanc, pain français, pain bis et pain de 800. ON PORTE A DOMICILE. cm-82 2 août.

ROUSSILLE ET VINGENT, AVOCATS, NO. 25 RUE ST-VINCENT No. 25 MONTREAL.

MM. R. et V. suivent les districts de Terrebonne et d'Iberville. 10 juillet 1862. aa-3

Dr. JOURDAIN DENTISTE 125, Rue Craig, coin de la Rue Cote 3 mai.

DR. TRESTLER & FRERE, DENTISTE, HAUT DE LA RUE St-Laurent, COIN DE LA Petite Rue St-Jacques, MONTREAL. 136 7 déc.

JOS. DUHAMEL, AVOCAT, BUREAU: No. 16 et 18, RUE ST-VINCENT, (Encoignure Ste-Thérèse et St-Vincent) MONTREAL. 4 janvier. aa-146

NOEL ROY, TEINTURIER-DEGRASSEUR, 51, Grande rue St-Laurent, 51, MONTREAL. 117 15 oct.

LE SOUS-SIGNÉ A L'HONNEUR D'INFORMER le public que M. J. L. BRADY, de cette ville, est dûment autorisé à prendre des notes pour cette Compagnie. HAVILLAND L. ROUTH, Agent. 117

DEPARTEMENT DU FEU. CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâtiesses et toutes sortes de Propriétés contre les pertes ou dommages par le feu, à des conditions des plus libérales.

Toutes pertes justes et promptement réglées, sans déduction ou escompte, et sans rétrocession en Angleterre. Le Grand Capital et la conduite judicieuse de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés.

Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts. DEPARTEMENT DE LA VIE. Les avantages suivants, en vertu d'un grand nombre d'autres, sont offerts par cette compagnie aux personnes qui se proposent d'assurer leur vie: Parfaite sûreté pour l'accomplissement des engagements envers les porteurs de Polices.

Taux de Primes favorables. Une grande réputation de prudence et de jugement, et la plus libérale considération de toute question liée aux intérêts des assurés.

Les primes de grâce accordées pour le paiement des primes de renouvellement, et pas de retrait de police pour erreur non intentionnelle. Polices échues pour non paiement de primes peuvent être renouvelées dans les trois mois après la prime, et une amende de dix centimes par cent, en produisant des preuves satisfaisantes du bon état de la santé de l'assuré.

Participation des profits par les assurés, se montant aux deux tiers du montant net. Grands Bonus déclarés en 1855, se montant à 82 par cent par année sur la somme assurée, faisant, sur les âges de vingt à quarante ans, 80 par cent sur la prime. La prochaine division des profits est 1860.

Etampes et Polices données gratuitement. Tous les frais de Médécins payés par la Compagnie. Référence Médicale: - W. E. SCOTT, M.D. H. L. ROUTH, Agent.

AGREABLE EXCURSION PAR LES Rapides Lachine. LE RICHELIEU

QUITTE LACHINE POUR MONTREAL tous les matins à l'arrivée du convoi du chemin de fer de Champlain, (qui part de la rue Bonaventure à 8 heures), et arrive à Montréal vers 8 1/2 heures.

Prix pour tout le voyage, 50 cts. On pourra se procurer des billets à la Station Bonaventure. 27 mai. pls-66

LA PRESERVATION PERSONNELLE.

ESSAI MEDICAL POPULAIRE, SUR LA Guérison de la Débilité Rénale et Physique, résultant d'habitudes solitaires, ou excès qui épuisent prématurément les fonctions de la Virilité, détruisent tout espoir de Postérité, et mettent en danger le bonheur du Mariage, empêchent l'accomplissement des engagements qui constituent l'un des plus chers objets de l'Existence; par Dr. LAURENT, No. 37, Bedford Square à Londres, membre du Collège de Chirurgiens de l'Angleterre, etc. Consultations chez lui tous les jours - Les personnes qui ne pourraient se rendre chez lui, peut-être traités avec succès, par correspondance et les remèdes expédiés d'une manière secrète et certaine dans toutes les parties du monde.

La Préservation Personnelle, ornée de nombreuses gravures et d'exemples, est en vente chez le Libraire Wm. Dalton, coin des rues Craig et St-Laurent, à Montréal, chez C. A. BOCKAS, Libraire, No. 10 rue Toronto, à Toronto, et chez T. H. Hardy, rue la Fabrique à Québec, prix 25c franco par la Poste, 30c. 11 fév.

E. DORION ET FRERE.

ON OUVERT UNE MANUFACTURE DE BALANCES à Plateforme et pour comptoir et aussi un atelier d'ORFÈVRES MACHINISTES. Ils fabriquent des Palanques en Fer, Couchettes en Fer, Ouvrages en fer pour bâtisses, Dalles en tôle, etc. Ils répètent aussi toutes sortes de Balances, Moulins à café et à épices, Dalles en tôle en zinc, et conducteurs, etc. Toutes commandes seront promptement exécutées. 30, Rue St-Gabriel, 30, (En face de Evans et Evans), MONTREAL. 12 juin. fm-82

CHEMIN DE FER

CHEMIN DE FER DU GRAND-TROIS

CHANGEMENT D'HEURES. TRAIN EXPRESS POUR QUEBEC. LE 3 SEPTEMBRE courant, les convois partiront comme suit:

Convois de l'Est. PARTANT DE LA POINTE ST-CHARLES Convoi mélangé pour Island Pond et les stations intermédiaires à 8.30 A.M. Train Express pour Québec (arrivant à cette ville à 10.15 heures) 4.00 P.M. Convoi de la Malle pour Portland et Boston (arrivant la nuit à Island Pond) à 5.00 P.M. Les vendredis soir un convoi spécial part à 11.30 heures p. m. pour Québec, arrivant à 7.30 heures a. m. et se reliant avec les vapeurs océaniques de Montréal.

Convois de l'Ouest. PARTANT DE LA RUE BONAVENTURE. Convoi Express pour, pour Ottawa, Kingston et Toronto, arrivant aux principales stations et formant un embranchement avec les convois du Grand West-tern pour Hamilton, London, Détroit et l'Ouest à 8.30 A.M. Convoi mélangé pour Kingston et toutes les stations intermédiaires à 9.30 A.M. Convoi mélangé pour Cornwall et les stations intermédiaires à 5.00 P.M. C. J. BRYDGES, Directeur. Montréal, 2 sept. 1862. 95

FERRONNERIE. POELES ALBANIEN A CHARBON

ON PEUT SE PROCURER LE NOUVEAU et populaire POELE A CHARBON de Manufacture Canadienne, et à des prix très-réduits. Aussi, RAILWAY COAL, BURNING, et une grande variété de POELES de SALON et de PASSAGE. GEO. HAGAR, 302, rue St-Paul. 302, rue St-Paul. 123

POELES DE CUISINE. L'ÉCOLE DE CUISINE A CONSTANTMENT EN

LE SOUS-SIGNÉ A CONSTANTMENT EN mains des POELES DE CUISINE de plus beau genre, tels que: L'Empire, State, Victrola, Good Samaritan, Peace Maker et le plus beau Poêle de Cuisine de Stewart si apprécié pour l'économie qu'il procure et pour son fini élégant. Ces Poêles sont fournis avec des appartements à chaudière, Késo-viseurs, etc. et sont propres aux Yaux à Eau chaude: sont vendus très-bas prix. GEO. HAGAR, 302, rue St-Paul. 302, rue St-Paul. 123

SALARIS ET JACOT HORLOGERS ET BIJOUTIERS 154, Rue Notre Dame MONTREAL.

Ont constamment en main un assortiment de Pendules, Horloges, Montres, Bijouterie, PARFUMERIE FRANÇAISES, ETC. Montres, Pendules, Bijouterie, Boîtes à Musique, Etc., RÉPARÉS A DES PRIX TRÈS-MODÉRÉS 31 juillet. aa-81

LEUR RAFFINEE DE BLEU-D'INDE DU CANADA, Blanc, et comme le meilleur pour les enfants, fabriqué par BENSON et ASP